

MANUEL DALLOZ DE DROIT USUEL

LA CHAMBRE D'ACCUSATION

PIERRE CHAMBON



MANUEL DALLOZ DE DROIT USUEL

LA CHAMBRE D'ACCUSATION

**THÉORIE ET PRATIQUE
DE LA PROCÉDURE**

par

Pierre CHAMBON

Ancien juge d'instruction
Conseiller à la Chambre d'accusation
de la Cour d'appel de Versailles.

DALLOZ

11, rue Soufflot - 75240 Paris Cédex 05

1978

LA CHAMBRE D'ACCUSATION

**Théorie et pratique
de la procédure**

Dans la même collection :

Volumes cartonnés, 12,5 × 22,5

Le juge d'instruction, par Pierre CHAMBON
869 p., 1972.

La cour d'assises.

Législation agricole.

Droit électoral.

Brevets d'invention.

Pratique de la Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. Le nouveau régime de la compétence judiciaire et des effets des jugements dans l'Europe des Six.

Droit pénal des affaires.

La nationalité française.

Les droits de la personnalité.

La coopération agricole.

L'administrateur judiciaire.

Droit pénal de la construction et de l'urbanisme.

Pensions militaires d'invalidité et pensions de victimes de guerre.

Fonction publique. Agents de l'Etat, des collectivités locales et des grands services publics.

Volumes brochés, 12,5 × 22,5.

Manuel de la propriété littéraire et artistique.

Manuel de droit aérien.

Manuel des transports terrestres et aériens.

TRAITÉS CITÉS DANS LE PRÉSENT OUVRAGE

- FAUSTIN HÉLIE. — *Traité de l'instruction criminelle*, 2^e éd., 8 vol., 1866-1867.
- LE POITTEVIN. — *Code d'instruction criminelle annoté*, 2 vol., 1911-1926.
- GARRAUD. — *Traité d'instruction criminelle*, 6 vol., 1907-1929.
- VIDAL ET MAGNOL. — *Cours de droit criminel*, 9^e éd., 2 vol., 1947-1949.
- DONNEDIEU DE VABRES. — *Traité de droit criminel*, 3^e éd., 1947.
- MERLE ET VITU. — *Traité de droit criminel*, 2^e éd., 2 vol., 1973.
- BOUZAT ET PINATEL. — *Traité de droit pénal et de criminologie*, 2^e éd., 3 vol., 1970.

AVANT-PROPOS

Les chambres d'accusation n'ont aujourd'hui à leur disposition aucun ouvrage spécialisé. Les traités sur l'instruction écrite, en effet, du début du siècle dernier, sont inutilisables, par leur ancienneté même. Nous avons voulu, par le présent livre, combler cette grave lacune. Le très regretté professeur Robert Vouin, l'un des inspirateurs des nouveaux textes en la matière, nous avait vivement encouragé à sa rédaction. Et du même coup, nous exauçons le vœu qu'avait formulé M. l'Avocat général P. Aymond dans sa préface à notre précédent ouvrage sur « le juge d'instruction », auquel il souhaitait un complément.

D'autres motifs ont soutenu notre effort. Dans l'opinion de Faustin Hélie, la chambre d'accusation, chargée de veiller à la stricte application de la loi criminelle dans tout le ressort, est la première chambre de la cour d'appel. C'est bien le moins que ses magistrats, dont les décisions sont si lourdes de conséquences, aient sous la main un guide sûr. D'autant plus que les règles qu'ils doivent appliquer sont parmi les plus délicates de toute la procédure pénale. Nous pensons notamment aux théories, réputées obscures, de la révision et de l'évocation, qui nous ont retenu de longs mois.

Nous amassons les matériaux de cet ouvrage depuis vingt-cinq ans : c'est assez dire que celui-ci n'est pas improvisé. Le lecteur y retrouvera la doctrine des grands criminalistes. Il aura en outre sous les yeux un tableau complet de la jurisprudence de la Cour de cassation, au total plus de 2 000 arrêts, monument immense. La richesse de la documentation, la clarté de l'exposition, alliées à la concision du texte, tel a été notre souci constant.

Le présent livre est la suite logique de notre précédent « juge d'instruction », dont il forme le complément indispensable. Le magistrat, l'avocat, le professeur et l'étudiant disposeront ainsi, sous ces deux volumes, d'une étude d'ensemble de toute l'instruction écrite, au premier comme au second degré. Nous aurons de cette manière tenté, selon nos faibles moyens, de renouer avec la tradition féconde des Le Graverend, Carnot et Mangin, si longtemps interrompue.

La chambre d'accusation, telle qu'elle fonctionne actuellement, où les conseils des parties, en toute connaissance de cause, collaborent avec les juges, en chambre du conseil, à la recherche des indices et des charges, mérite d'être défendue. Il ne faudrait pas, comme certains le préconisent, introduire devant elle prématurément, un

Débat public, oral et contradictoire. Ce serait donner à ces arrêts, de pur renvoi, une trop grande force, et en faire, avant la lettre, de véritables décisions sur le fond. Ce serait aussi rendre inutiles, et vouloir supprimer les juridictions de jugement, car un même procès ne saurait comporter deux débats successifs.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S. et les pays scandinaves.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

LIVRE PREMIER

HISTORIQUE

CHAPITRE UNIQUE — L'ÉVOLUTION DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION..... 3

Section I. — Les origines..... 3

- 1. L'appréciation des charges..... 3
- 2. Le droit romain 3
- 3. L'ancien droit 4

Section II. — Le jury d'accusation..... 4

- 4. Le grand jury anglais..... 4
- 5. Institution du jury d'accusation 4
- 6. Suppression du jury d'accusation 5
- 7. La chambre du conseil et la chambre d'accusation 5
- 8. Discussion. Mérites et faiblesses du jury d'accusation 5

Section III. — La Chambre des mises en accusation..... 7

- 9. Organisation 7
- 10. Le secret de la procédure..... 8
- 11. Les critiques 8

Section IV. — La Chambre d'accusation..... 9

- 12. Le Code de procédure pénale 9
- 13. Organisation et procédure 10
- 14. Appréciation des réformes 10
- 15. Textes nouveaux..... 11

LIVRE II

ORGANISATION ET COMPÉTENCE

CHAPITRE PREMIER. — COMPOSITION ... 15

Section I. — La chambre d'accusation..... 15

- 16. Le droit antérieur 15
- 17. Nombre actuel de magistrats..... 15
- 18. Mineurs 16

19. Ministère public et greffier	16
20. Nombre des audiences	16
21. Désignation	17
22. L'exclusivité des fonctions.....	17
Section II. — Le président de la chambre d'accusation.....	
	18
23. Autorité distincte	18
CHAPITRE II. — REMPLACEMENT DES MAGISTRATS.....	
	20
.Section I. — Les textes applicables.....	
	20
24. Généralités.....	20
25. Remplacement du président.....	20
26. Remplacement du conseiller.....	21
27. Avocats et avoués	21
Section II. — Le remplacement du président.....	
	22
28. La jurisprudence.....	22
Section III. — Le remplacement des assesseurs	
	23
§ 1. — <i>Le remplacement par un conseiller</i>	
	23
29. La jurisprudence	23
30. Mineurs	24
§ 2. — <i>Le remplacement par un avocat ou un avoué.</i>	
31. Règles générales.....	24
CHAPITRE III. — LES INCOMPATIBILITÉS ABSTENTIONS ET RÉCUSATION	
	25
Section I. — Les incompatibilités.....	
	25
32. Interdiction de siéger à la cour d'assises.....	25
33. Les autres incompatibilités.....	25
34. Le ministère public	26
Section II. — Les récusations et abstentions....	
	27
35. Renvoi	27
CHAPITRE IV. — COMPÉTENCE.....	
	28
Section I. — Les règles ordinaires.....	
	28
36. Rappel et renvoi.....	28

Section II. — Prorogation de compétence	28
§ 1. — <i>L'indivisibilité</i>	29
37. Les cas d'indivisibilité.....	29
38. Infraction unique.....	29
39. Auteur unique.....	29
40. La jurisprudence.....	30
§ 2. — <i>La connexité</i>	
41. Généralités.....	30
42. Les cas de connexité.....	31
43. Autres cas de connexité	32
§ 3. — <i>Les effets de la connexité</i>	
44. Caractère facultatif.....	32
45. Pouvoirs des juges du fond après le renvoi.....	33
46. Solidarité	33
§ 4. — <i>Concours des juridictions</i>	34
47. Juridictions du même ordre.....	34
48. Juridictions de droit commun.....	34
49. Juridictions d'exception.....	34
50. Législation.....	35

LIVRE III

LA PROCÉDURE

CHAPITRE PREMIER. —
LA PROCÉDURE ANTÉRIEURE..... 39

51. Caractères généraux.....	39
52. Procédure écrite et secrète.....	39
53. Mise en état du dossier.....	39
54. Rapport du procureur général.....	40
55. Modifications législatives.....	40
56. Droit des parties de produire un mémoire.....	41
57. Lecture des pièces.....	42
58. Réquisitions du ministère public.....	42
59. Délais et formes du délibéré.....	43

CHAPITRE II. — LA PROCÉDURE
SELON LA LOI NOUVELLE..... 45Section I. — Généralités. Concours
des parties à l'instruction..... 45

60. Les innovations.....	45
61. Contradiction ou participation ?.....	45
62. Appréciation de la réforme.....	46
63. Faut-il instituer la publicité des audiences ?.....	46

Section II. — Mise en état de la procédure....	47
64. La transmission du dossier.....	47
65. La mise en état.....	47
Section III. — Notification de la date de l'audience..	48
66. Lettre recommandée.....	48
67. Personnes avisées.....	48
68. Renvoi à une autre audience.....	49
69. Observation du délai. Mention dans l'arrêt.....	49
70. Sanction.....	49
71. Absence d'effet d'une irrégularité antérieure.....	49
72. Dépôt des pièces au greffe.....	50
Section IV. — Production des mémoires....	50
73. Moyen de défense.....	50
74. Simple faculté.....	51
75. Formes du mémoire.....	51
76. Mémoire tardif.....	52
77. Visa par le greffier.....	53
78. Communication des mémoires.....	53
79. Mention du dépôt.....	53
Section V. — Les débats.....	54
80. Le principe.....	54
81. Réunion en chambre du conseil.....	54
82. Le rapport du conseiller.....	55
83. Formes du rapport.....	55
84. Nécessité du rapport.....	56
85. Les observations sommaires.....	56
86. Caractères.....	56
87. Ordre d'intervention.....	57
88. La comparution des parties.....	57
89. Cas particuliers.....	58
90. Apport des pièces à conviction.....	58
CHAPITRE III. — LE DÉLIBÉRÉ.	
FORMES DES ARRÊTS.....	59
91. Le délibéré.....	59
92. Délai pour statuer.....	59
93. Délai en matière de détention provisoire.....	59
94. Formes des arrêts : leurs mentions.....	60
95. Rédaction : mode conditionnel.....	60
96. Signature des arrêts.....	61
97. Visa des réquisitions.....	62
98. Visa des pièces et des mémoires.....	62
99. Rectification des arrêts.....	63
100. Les dépens.....	63

LIVRE IV

**ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES
DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION**

101. Généralités.....	65
CHAPITRE PREMIER. — ATTRIBUTIONS DIVERSES.....	
Section I. — Règlement de juges.....	
102. Le Code d'instruction criminelle.....	67
103. Le Code de procédure pénale.....	67
Section II. — Les restitutions.....	
104. Compétence.....	68
105. Procédure	69
Section III. — Incidents d'exécution.....	
106. Incidents contentieux et rectification.....	69
107. Arrêts de la cour d'assises.....	69
108. Procédure.....	70
Section IV. — Taxe des frais de justice.....	
109. Compétence.....	70
110. Procédure	71
Section V. — Rectification du casier judiciaire. Contestations sur l'amnistie.....	
111. Rectifications du casier judiciaire.....	71
112. Contestations sur l'amnistie.....	71
Section VI. — Contrôle des officiers de police judiciaire.....	
113. Les textes.....	72
114. Fonctions et personnes soumises au contrôle.....	73
115. Procédure.....	73
116. Sanctions et voies de recours.....	73
Section VII. — Fonctions d'instruction au premier degré.....	
117. La loi du 18 juillet 1974	74
118. Compétence et procédure.....	74
119. Dispositions transitoires.....	75
120. La jurisprudence.....	75

CHAPITRE II. — LA RÉHABILITATION JUDICIAIRE		77
121.	Généralités	77
122.	Compétence et conditions	77
123.	Délais	77
124.	La décision sur la réhabilitation : procédure	78
125.	Voies de recours	79
126.	Effets	79
127.	Relèvement des interdictions ou incapacités	80
 CHAPITRE III. — L'EXTRADITION		 81
Section I. — Conditions		81
128.	Généralités et définition	81
129.	Les textes	81
130.	Interprétation	81
131.	Quel Etat peut demander l'extradition	82
132.	Conditions relatives aux personnes	82
133.	Conditions relatives aux infractions	82
134.	Conditions relatives aux condamnations	83
 Section II. — Procédure		 83
135.	Demande d'extradition faite par la France	83
136.	Procédure devant la chambre d'accusation	84
137.	Renonciation au bénéfice de la loi	84
138.	Avis défavorable	84
139.	Avis favorable	85
140.	La mise en liberté	85
 Section III. — Effets de l'extradition		 86
141.	Exécution	86
142.	Le principe de spécialité	86
143.	La réextradition	87
144.	Procédures particulières	87
 Section IV. — La nullité de l'extradition		 88
145.	L'irrégularité de l'extradition	88
146.	La loi du 10 mars 1927	88
147.	Irrégularité de l'arrestation	89
 CHAPITRE IV. — POUVOIRS PROPRES DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION		 90
Section I. — Contrôle des cabinets d'Instruction.		90
148.	Caractère personnel	90
149.	La bonne marche des informations	90
150.	Les moyens du contrôle	91
151.	Le contrôle des détentions	91
152.	Caractères des pouvoirs du président	91
153.	Amende civile	92

Section II. — Décision sur l'admissibilité des appels	92
154. La loi du 29 décembre 1972.....	92
155. Recevabilité des appels	92
156. Appel en matière d'expertise.....	93
157. Le pourvoi en cassation.....	93
Section III. — Désignation du juge d'instruction en matière économique et financière	94
158. Compétence d'attribution.....	94
159. L'ordonnance du président de la chambre d'accusation ..	94

LIVRE V

L'APPEL DES ORDONNANCES

CHAPITRE PREMIER. — LE POUVOIR DE RÉFORMATION

160. Définition.....	97
-----------------------------	----

CHAPITRE II. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL

161. Renvoi.....	98
162. Pourvoi en cassation.....	98
163. Caractère restrictif.....	98
164. Nécessité d'une ordonnance.....	99
165. Personne ayant qualité.....	99
166. La recevabilité de la constitution de partie civile.....	99

CHAPITRE III. — EFFETS DE L'APPEL....

Section I. — Effet suspensif.....

167. Renvoi.....	101
168. Suspension de la prescription.....	101

Section II. — Effet dévolutif.....

169. Etendue.....	102
170. La jurisprudence. Appel de l'ordonnance de non lieu. ...	102
172. Sauvegarde de l'action publique par l'appel de la partie civile	103
173. Désistement d'appel.....	105

Section III. — Effets de l'appel quant aux nullités.....

174. Le principe.....	106
175. Conséquences.....	106

CHAPITRE IV. — **LA DÉCISION SUR L'APPEL.**

Section I. — La procédure.....		107
176.	Droit commun.....	107
177.	Convocation des parties.....	107
Section II. — La décision sur le fond.....		108
178.	Supplément d'information.....	108
179.	Appel en matière de détention.....	108
180.	A. — Ordonnances rendues en cours de procédure ;	
	a) confirmation.....	109
181.	b) Infirmité.....	109
182.	Renvoi au juge d'instruction.....	109
183.	Renvoi à un autre juge d'instruction.....	110
184.	B. — Ordonnances de règlement.....	111
185.	Les dépens.....	112
186.	Condammation aux dommages-intérêts.....	112

LIVRE VI

**LE CONTROLE JUDICIAIRE,
LA DÉTENTION PROVISOIRE
ET LA MISE EN LIBERTÉ**

CHAPITRE PREMIER. — **GÉNÉRALITÉS ...** 117

Section I. — Théorie générale.....		117
187.	Les principes. Renvoi.....	117
188.	Particularités.....	117
Section II. — Modifications législatives.....		118
189.	Prolongation.....	118
190.	Demande de mise en liberté.....	118
191.	Maintien en détention.....	118
192.	Placement en détention : formalités.....	119
193.	L'extradition : point de départ de la détention.....	119
194.	Autres modifications.....	119

CHAPITRE II. — **SAISINE DE LA CHAMBRE
D'ACCUSATION.....** 120

195.	Appel.....	120
196.	Demande de mise en liberté : a) la chambre d'accusation est saisie.....	121
197.	b) Les cas prévus par l'article 148-1.....	121
198.	Demande adressée directement à la chambre d'accusa- tion.....	122
199.	Décision rendue d'office.....	122
200.	Règlement de la procédure.....	123
201.	Le cas de l'article 145, al. 3.....	124

**CHAPITRE III. — POUVOIRS DE
LA CHAMBRE D'ACCUSATION..... 126**

Section I. — Contrôle judiciaire..... 126

- 202.** Etendue des pouvoirs..... 126
203. Appel..... 126
204. Motifs..... 127

Section II. — Mandats de justice..... 127

- 205.** La chambre d'accusation..... 127
206. Le président de la chambre d'accusation..... 128
207. Le conseiller délégué au supplément d'information..... 129

Section III. — Mise en liberté..... 130

- 208.** Compétence exclusive..... 130

**CHAPITRE IV. — PARTICULARITÉS DE
PROCÉDURE..... 131**

- 209.** Difficultés..... 131
210. Délai de 15 jours de l'article 148..... 131
211. Délai de un mois de l'article 194..... 132
212. Interrogatoire : Délais des articles 125 et 133..... 132
213. Prolongation de la détention..... 132
214. Détention provisoire limitée à six mois..... 133
215. Placement en détention..... 134
216. L'article 135-1 ; la présence du conseil..... 134

CHAPITRE V. — MOTIFS DES ARRÊTS..... 136

- 217.** Nécessité de motifs spéciaux..... 136

Section I. — Les arrêts de la chambre d'accusation 136

- 218.** Appréciation souveraine..... 136
219. Régularité des arrêts..... 137
220. Motifs insuffisants..... 137

**Section II. — Les arrêts de la juridiction
de jugement..... 138**

- 221.** Liberté provisoire..... 138
222. Maintien en détention..... 138
223. Mandat de dépôt ou d'arrêt..... 138

CHAPITRE VI. — CARACTÈRES DE L'INSTANCE

- 224.** L'incident sur la détention..... 140
225. Pourvoi en cassation..... 141
226. Dépens..... 141
227. Nullités..... 141